

JEAN-PAUL TROADEC (67)



LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS : UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE ET UNIVERSELLE

NOUS sommes tous concernés, dans notre vie quotidienne, par la question de la sécurité des transports. Que nous prenions la voiture, le train, le bateau ou encore l'avion, le risque zéro n'existe pas et la probabilité d'un accident n'est jamais écartée. Les événements des derniers mois l'ont, hélas, prouvé encore une fois. Mais quelle est la réalité de ces risques et comment ont-ils évolué dans le temps ? Quelles sont les mesures de prévention, qui les prend, quel est le rôle des différents acteurs, aux plans national, européen et encore international ? Quelles sont les perspectives ? La pénalisation des accidents va-t-elle dans le sens d'une amélioration de la sécurité ? Telles sont les questions auxquelles les rédacteurs de ces articles se sont efforcés de répondre chacun dans son domaine.

Les derniers accidents aériens, aussi dramatiques soient-ils, ne doivent pas nous faire oublier le succès historique, mesuré sur plusieurs dizaines d'années, des méthodes développées par le secteur aérien qui a largement inspiré les secteurs ferroviaire et maritime, qu'il s'agisse de la certification des matériels, de leur maintenance, de la reconnaissance des qualifications des personnels de conduite ou encore des méthodes d'exploitation. Dans le cas du ferroviaire, cette évolution résulte aussi largement de la perspective d'une ouverture des réseaux.

Une autre caractéristique commune des systèmes de transport collectifs est la reconnaissance du retour d'expérience et

de sa mutualisation comme facteur essentiel de la maîtrise de la sécurité.

On s'appuie notamment, en cas d'accident, sur les enquêtes indépendantes menées par des organismes spécialisés, spécifiques aux modes de transport et dotés de larges pouvoirs d'investigation, avec le seul objectif d'amélioration de la sécurité sans recherche de responsabilité. Dans le cas du secteur routier, le simple respect par les conducteurs d'un petit nombre de règles simples (limitation de vitesse, degré d'alcoolémie) suffit à obtenir un niveau de sécurité socialement acceptable. La répression est un moyen efficace d'atteindre cet objectif.

Mais il n'en est pas de même pour un pilote d'avion, un conducteur de train ou un commandant de navire, confrontés à un environnement opérationnel complexe. La menace de la répression, conséquence de la pénalisation des accidents, peut inhiber le retour d'expérience.

Les transports aériens, maritimes et maintenant ferroviaires s'exercent dans un cadre international qui nécessite l'harmonisation des règles de sécurité. Celle-ci est réalisée de façon satisfaisante au plan européen. Mais lorsqu'on embarque dans un avion, un bateau ou un train, ou circule à l'étranger, on relève du contexte du pays concerné et on est soumis aux risques correspondants.

Une politique de sécurité des transports visant à protéger nos concitoyens doit donc dépasser les frontières. Et pour cela, l'Europe est mieux armée que chacun des États membres. ■